

Soutenance de thèse de Mme Catherine Schvan (<https://nouvelles.univ-rennes2.fr/event/soutenance-these-mme-catherine-schvan>)

Madame Catherine Schvan présente ses travaux en vue de l'obtention du diplôme de doctorat en psychologie, sous la direction du professeur Yohan Trichet

Titre des travaux :

Approche psychanalytique de la vérité du sujet dans l'expertise psychologique avec les mineurs.

Quelles conditions cliniques pour un travail possible ?

Résumé :

A quelle vérité peut-on s'attendre lorsqu'il s'agit de la parole de l'enfant en justice ? Cette question d'une grande simplicité convoque à notre sens une argumentation complexe particulièrement lorsqu'il s'agit pour l'expert psychologue d'insérer un écart entre l'idéologie du droit et la référence à la clinique qui aborde la vérité de l'enfant selon le modèle d'une praxis psychanalytique. Dans une première partie nous explorerons comment les psychiatres et les psychologues ont construit un modèle théorique portant intérêt à la parole de l'enfant dans le cadre de l'expertise judiciaire. Nous étudierons leurs discours, ce qui les oppose ou les rassemble. Notre deuxième partie sera consacrée au mouvement psychanalytique qui prend son plein essor au milieu du XX^e siècle. La psychanalyse fait de l'enfant un sujet de sa parole, acteur dans le dispositif judiciaire qui le concerne. Elle subvertit la question de la personnalité et pose autrement la question de la vérité à celle du sujet. Nous verrons comment les experts qui s'engagent sur le modèle psychanalytique le font en mettant en oeuvre les conditions d'un travail à partir duquel il sera possible au sujet de déployer la réalité symptomatique qui l'habite autant que le réel qui le domine. Au cours d'une troisième partie, soutenue par notre pratique d'expert nous nous ré-approprions la notion de travail en l'appréhendant comme « travail de l'expertise ». Comment penser à notre tour le dispositif favorisant l'expression d'une parole dans ce moment où il n'est pas certain que la prescription de l'Autre judiciaire puisse entraîner une adhésion immédiate du sujet dans une recherche de vérité ? Après avoir défini ce que nous entendons par « travail de l'expertise », nous en interrogerons la spécificité en clarifiant la participation du sujet à la manifestation de la vérité dans le cadre de la procédure judiciaire.

Mots clés : Expertise psychologique, enfant, sujet, psychanalyse

Abstract :

What truth can be expected when it comes to the word of the child in court ? This question of great simplicity summons up, in our view, a complex argument, particularly when it is a question for the expert psychologist of inserting a gap between the ideology of the law and the reference to the clinic which approaches the truth of the child according to the model of a psychoanalytical praxis. In a first part we will explore how psychiatrists and psychologists have built a theoretical model bearing interest in the word of the child in the context of judicial expertise. We will study their speeches, what opposes them or brings them together. Our second part will be devoted to the psychoanalytical movement which took off in the middle of the XX^e century. Psychoanalysis makes the child a subject of his speech, an actor in the legal system that concerns him. It subverts the question of personality and ties the question of truth to that of the subject in a different way. We will see how the experts who commit themselves to the psychoanalytic model do so by implementing the conditions of a work from which it will be possible for the subject to deploy the symptomatic reality which inhabits it as much as the real which dominates it. During a third part, supported by our expert practice, we will re-appropriate the notion of work by understanding it as "work of expertise". How can we in turn think about the device favoring the expression of a word in this moment when it is not certain that the prescription of the judicial Other can lead to an immediate adhesion of the subject in a search for truth? After having defined what we mean by "work of the expertise", we will question its specificity by clarifying the participation of the subject in the manifestation of the truth within the framework of the judicial procedure.